

**FICHE D'INSCRIPTION ET DE
RÉINSCRIPTION *
2021-2022
NATATION ENFANTS**



ENFANT :

NOM : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

PARENTS :

Parent 1 : Tél : Mail (en Maj) :

Parent 2 : Tél : Mail (en Maj) :

ACTIVITÉS (Cochez le cours choisi sous réserve des places disponibles) :

- BABY 'CLUB (9 mois < 2ans)** Samedi 9h00-9h45
- CANETONS 1 (2 < 5 ans)** Samedi 9h45-10h30 **CANETONS 2 (2 < 5 ans)** Samedi 10h30-11h15
- CANARDS (5-6 ans)** Samedi 11h15-12h00

DOCUMENTS À FOURNIR :

- La présente fiche d'inscription dûment remplie
- Le règlement au verso rempli et signé
- Le paiement de la cotisation (par chèque à l'ordre du SI Piscine des Bussys) ***



IMPORTANT !!

Inscription de début d'année scolaire

*** Anciens adhérents 2020/2021 :**

Retour du dossier complet entre le 30/08 et le 2/09 entre 14h30-18h30
(pour garantir votre place).

*** Nouvelle inscription :**

Retour du dossier à partir du samedi 4 septembre 2021 (10h- 17h)

Montant de la cotisation par période :

• **BABY'CLUB et CANETONS**

1^{er} enfant : 85 €
2^{ème} enfant : 65 €
3^{ème} enfant : 50 €

• **CANARDS**

1^{er} enfant : 75.70 €
2^{ème} enfant : 48.75 €
3^{ème} enfant : 37.50 €

Pour bénéficier du tarif dégressif, les enfants doivent être de la même famille.

Période 1 : 20/09/2021 au 18/12/2021 (inscription avant le 10/09/2021)

Période 2 : 3/01/2022 au 2/04/2022 (inscription à partir du 13/12/2021)

Période 3 : 4/04/2022 au 18/06/2022 (inscription à partir du 28/03/2022)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

RÈGLEMENT ACTIVITÉS

Article 1 : Inscription

L'inscription est par période et donne accès uniquement au cours choisi. Les séances sont assurées hors vacances scolaires :

Du 20/09/2021 au 18/12/2021 (*inscription à partir du 4/09/2021*)

Du 3/01/2022 au 02/04/2022 (*inscription à partir du 13/12/2021*)

Du 4/04/2022 au 18/06/2022 (*inscription à partir du 28/03/2022*)

Au-delà des dates de début de périodes, votre place ne pourra pas être garantie.

Article 2 : Conditions d'accès à l'activité

Se présenter à la caisse pour signaler sa présence. Bien attendre l'accord de l'agent d'accueil avant d'accéder aux vestiaires. La présence du maître-nageur au bassin est obligatoire avant de rentrer dans l'eau.

Les activités Baby Club et Canetons comprennent au moins un parent pour un enfant. En cas de forte fréquentation, les maîtres-nageurs pourront demander à un des deux parents de sortir de l'eau.

Article 3 : Tenue de bain

Les enfants et leurs parents doivent avoir une tenue de bain adaptée à l'établissement ainsi qu'à la nature de l'activité. Seul le maillot de bain est autorisé (**burkinis, shorts, caleçons, cyclistes interdits, même vendus comme maillot de bain dans le commerce**).

Article 4 : Hygiène

Il est primordial de **respecter les zones pieds chaussés, pieds déchaussés**, et de prendre une **douche savonnée** avant de rentrer dans l'eau. Des distributeurs à savon sont disponibles au niveau des douches.

Article 5 : Sécurité

Les usagers doivent se conformer au règlement intérieur de l'établissement (affiché dans le hall et consultable sur le site de la piscine). Tout manquement à celui-ci entraînera des sanctions à l'encontre des usagers concernés. En cas de vol, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.

Article 6 : Absence et retard

Tout retard de plus de 15 minutes entraînera une impossibilité de participer au cours. Les absences devront être signalées si possible.

Article 7 : Problème technique

En cas de problème technique, les séances ne pourront pas être rattrapées.

Article 8 : Droit à l'image

Les photos sont interdites au sein de l'établissement sauf accord exceptionnel des maîtres-nageurs. J'accepte que l'établissement prenne des photos et vidéos à des fins de communications internes et externes :

oui non

Article 9 : Problème de santé

Les parents peuvent signaler au maître-nageur une pathologie ne contre-indiquant pas la pratique de l'activité, pour adapter les séances.

J'autorise les maîtres-nageurs à intervenir sur mon ou mes enfant(s) en cas d'accident et de prodiguer les premiers secours : oui non

Aucun remboursement ne sera effectué après le premier cours (sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'arrêt définitif de l'activité)

Date :

Signature :